COFRA
BORN TO WORK

FICHE PRODUIT

LIGHTNING POLAR

High Performance

OCULAIRE	**Matériau**	Polycarbonate	
	Épaisseur	2 mm	
	Couleur	Polarisé (gris)	
	Courbure	8	
	Normes	EN 166 - Normes générales EN 172 - Filtres de protection solaire pour usage industriel	
	Marquage	5-3,1 1 FT CE	
	Traitements		Traitement anti-rayures
			Protection UV400
			Filtre polarisant
MONTURE	**Matériau**	Frontal	Polycarbonate (systhème de ventilation)
		Branches	Polycarbonate + TPR
		Nez	TPR
	Marquage	EN 166 FT CE	
	Caractéristiques		Nez ajustable
			Nez souple
			Extrémités des branches souples
D'AUTRES DÉTAILS	**Poids**	30 g	
	Domaine d'emploi	Travaux à l'extérieur à grand risque d'éblouissement, chantiers de construction, travaux routiers, conduite de véhicules, plates-formes pétrolières, travaux sur des surfaces très réfléchissantes (eau, glace, neige, sable, revêtement de la chaussée).	

VERRES POLARISÉS

EXCELLENTES PERFORMANCES VISUELLES

EMBALLAGE	*Code*	*Quantité*	
	E001-B111	Boîte	10 lunettes emballés en sachets individuels
	E001-K111	Carton	24 boîtes (240 lunettes emballés en sachets individuels)

"Les dessins, les normes, les tableaux, les données, les instructions, ainsi que toute autre information figurant dans ou jointe au présent document sont considérés comme propriété confidentielle de COFRA s.r.l. et ne peuvent pas être transmis à des tiers. Ce document est établi à l'intention exclusive de ses destinataires et toute reproduction, diffusion ou utilisation intégrale ou partielle est strictement interdite sans l'accord préalable écrit, au sens de l'art. 616 du Code pénal italien et du Code en matière de protection des données personnelles (Décret de Loi n. 196/2003). Conformément aux art. 98 et 99 du C.P.I., COFRA s.r.l. se réserve le droit d'agir selon l'art. 24 et suivants du C.P.I. (Code de Propriété Individuelle) en demandant envers les contrevenants l'application de sanctions civiles, pénales et administratives. En cas de litige la loi applicable sera la loi italienne et le tribunal compétent sera celui du siège de COFRA s.r.l."

COFRA®
BORN TO WORK

FICHE PRODUIT

SPECIFICATION TECHNIQUES DE SECURITE

	DESCRIPTIF	*NORME*	*RÉQUISITION MINIMUM / RANGE*		*RÉSULTAT OBTENU*	*MARQUAGE*
DÉSIGNATION DES FILTRES	Numéro de l'échelle	EN166:2001 (par. 5)	---		---	**5 - 3,1**
REQUISES DE BASE	Facteur De Transmission Lumineuse τ_V	EN172:1994 + A1:2000 + A2:2001 (par. 4)	17,8 % ÷ 8,0 %		15 %	---
	Classe optique	EN166:2001 (par. 7.1.2.1.2)	1	Travail en cours	1	**1**
			2	Travail intermittent		
			3	Travail occasionnel (pas prévu pour une utilisation prolongée)		
REQUISES PARTICULIÈRES	Protection contre les particules à grande vitesse	EN166:2001 (par. 7.2.2)	F	Impact d'énergie faible (45 m/s)	F	**F**
			B	Impact d'énergie moyen (120 m/s)		
			A	Impact d'énergie élevé (190 m/s)		
REQUISES OPTIONNELLES	Protection contre les particules à grande vitesse à des températures extrêmes	EN166:2001 (par. 7.3.4)	T	Protection contre les particules à grande vitesse à des températures extrêmes (-5°C e +55°C)	CONFORME	**T**

"Les dessins, les normes, les tableaux, les données, les instructions, ainsi que toute autre information figurant dans ou jointe au présent document sont considérés comme propriété confidentielle de COFRA s.r.l. et ne peuvent pas être transmis à des tiers. Ce document est établi à l'intention exclusive de ses destinataires et toute reproduction, diffusion ou utilisation intégrale ou partielle est strictement interdite sans l'accord préalable écrit, au sens de l'art. 616 du Code pénal italien et du Code en matière de protection des données personnelles (Décret de Loi n. 196/2003). Conformément aux art. 98 et 99 du C.P.I., COFRA s.r.l. se réserve le droit d'agir selon l'art. 24 et suivants du C.P.I. (Code de Propriété Individuelle) en demandant envers les contrevenants l'application de sanctions civiles, pénales et administratives. En cas de litige la loi applicable sera la loi italienne et le tribunal compétent sera celui du siège de COFRA s.r.l."